



LAGOTTO CLUB SUISSE

Ouvrez les yeux en achetant un Lagotto !

Des parents de Lagotti "sans papiers" n'ont pas passé la sélection du Lagotto Club Suisse (LCS) et n'avaient donc pas la permission de reproduire des Lagotti pure race. Les prescriptions de sélection du LCS sont très sévères: les chiens acceptés pour l'élevage doivent en premier lieu être conformes le mieux possible au standard de race FCI du Lagotto Romagnolo.

Deuxièmement, seulement les chiens ayant des attestations de vétérinaires autorisés et/ou des facultés de médecine vétérinaire des Universités Berne ou Zurich, prouvant que le chien n'a pas la dysplasie de la hanche HD (au maximum degré A ou B) et non plus la luxation patellaire PL (seulement degré 0 ou 1), sont acceptés à la sélection. En plus, le propriétaire doit fournir un test ADN d'abiotrophie du cervelet et d'épilepsie juvénile. Ensuite, lors de la sélection, les chiens sont examinés par des juges de beauté et de caractère, reconnus par la SCS, sur des défauts éliminatoires à l'élevage. La sélection réussie est inscrite sur le pedigree avec la mention "sélectionné par le LCS" et confirmée avec signature, date et tampon par le/la contrôleur/euse d'élevage. Par ailleurs, la Commission d'Élevage du LCS fait effectuer des contrôles de l'installation d'un chenil reconnu par la SCS et des contrôles de chiots. Pour plus de détails sur l'élevage et les règlements, nous prions le lecteur de consulter le Règlement d'Élevage sur la homepage du LCS >>> www.lagottoclub.ch.

Pour être clair, les descendants de portées "sans papiers" ne seront pas inscrits dans le Livre des Origines Suisse ni ne reçoivent un pedigree de la Société Cynologique Suisse (SCS). Dans les élevages "sauvages" qui ne suivent pas les directives concernant la santé (libre de dysplasie, de PL et d'épilepsie/abiotrophie) et la socialisation des chiots, des défauts peuvent apparaître, entre autres des défauts qui engendrent des frais énormes de vétérinaire ou compliquent la vie du maître et du chien. De ce fait, le prix avantageux lors de l'achat d'un chiot "sans papier" peut vite virer de façon négative par des frais supplémentaires.

Depuis des années, le LCS s'efforce de promouvoir l'élevage de la race pure du Lagotto Romagnolo en Suisse selon le standard no. 298 déposé auprès de la Fédération Cynologique Internationale FCI (voir la homepage du Lagotto Club Suisse) et c'est la raison pour laquelle nous évaluons cette concurrence incorrecte d'autant plus grave. Le Lagotto Romagnolo est une race relativement jeune et "pure" ce qui la rend encore fragile si les directives d'élevage, élaborées péniblement par la SCS et le LCS et acceptées des membres du club lors des assemblées générales, ne sont pas respectées.

Nous aimerions aussi attirer l'attention sur le fait que depuis le 1^{er} janvier 2007 les élevages Lagotto reconnus par la SCS sont obligés de conclure un contrat d'achat ou un contrat avec contenu équivalent. Les acheteurs potentiels sont priés de bien étudier les contrats présentés et de bien réfléchir s'ils pourront tenir à long terme les engagements mentionnés.

Vous trouverez plus d'informations sur www.lagottoclub.ch et sur www.skg.ch.

Traduction: Margo, 2010